



LES LABELS

Un label certifie la qualité d'un hébergement, selon des chartes de qualité spécifiques. Le label permet d'adapter le plus rapidement possible ses produits aux besoins de la demande.

Rejoindre un label, c'est donc une garantie supplémentaire de répondre aux critères de confort et d'équipement souhaités par vos clients.

En étant titulaire d'un label de qualité, vous bénéficiez :

- De la notoriété de ce dernier,
- De supports en matière de communication et de promotion (brochure, site Internet),

Et dans certains cas :

- D'une aide à la commercialisation,
- D'un soutien juridique et de contrats-type (location, état des lieux, etc.),
- De modèles de documents types (contrats de locations, états descriptifs, états des lieux...)

Retrouvez dans cette fiche conseil les principaux labels présents en Bourgogne.

SOMMAIRE

1/ Pour tous les prestataires

- ➔ Qualité Tourisme
- ➔ Tourisme & Handicap
- ➔ Accueil Vélo
- ➔ Vignobles & Découvertes
- ➔ Bienvenue à la Ferme
- ➔ Accueil Paysan
- ➔ La marque Parc
- ➔ La clef verte
- ➔ Ecolabel européen

2/ Spécifiques aux collectivités locales

- ➔ Destination pour tous
- ➔ Villes et Villages fleuris
- ➔ Station verte de vacances
- ➔ Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- ➔ Les plus beaux villages de France
- ➔ Les plus beaux détours de France

3/ Spécifiques aux hôtels

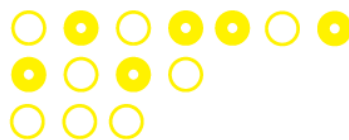
- ➔ HotelCert
- ➔ Logis

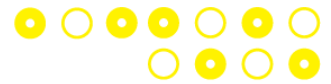
4/ Spécifiques aux locations de vacances et aux chambres d'hôtes

- ➔ Gîtes de France
- ➔ Clévacances
- ➔ Fleurs de Soleil

5/ Spécifiques aux campings

- ➔ Camping qualité
- ➔ Chalets découverte





→ Qualité Tourisme

Afin de toujours mieux recevoir la clientèle et d'améliorer la qualité des prestations touristiques en France, l'Etat a créé la marque Qualité Tourisme™.

Cette marque sélectionne et fédère sous un même symbole les démarches qualité engagées dans l'hôtellerie, les résidences de tourisme, les villages de vacances, les campings, la restauration, les cafés et brasseries, les agences de locations saisonnières, les offices de tourisme, les lieux de visite et les activités de pleine nature.

A quoi s'engagent les professionnels du tourisme français ?

Qualité de l'accueil et des services, professionnalisme, valorisation des ressources locales figurent parmi les valeurs essentielles de la marque.

Les professionnels qui affichent la marque Qualité Tourisme™ s'engagent à offrir :

- un accueil personnalisé
- une information claire et précise
- un personnel compétent et l'écoute de la clientèle
- un lieu confortable à la propreté irréprochable
- des informations touristiques locales adaptées à la demande du client.



Quelles sont les garanties apportées par la marque Qualité Tourisme™ ?

Pour obtenir la marque Qualité Tourisme™, le prestataire doit suivre avec succès une démarche qualité conforme aux Engagements Nationaux de Qualité qui représentent les exigences essentielles à la satisfaction du client.

En 2016, 107 établissements bourguignons affichent la marque Qualité Tourisme, dont 15 campings, 69 hôtels et hôtels-restaurants, 10 restaurants, 12 offices de tourisme et 1 site de visite.

Pour plus d'informations : visitez le site www.qualite-tourisme.gouv.fr

→ Tourisme & Handicap

Créé en 2001 par le Ministère délégué au Tourisme, le label national « Tourisme & Handicap » permet de donner aux personnes en situation de handicap une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques, et ce pour les quatre grands types de handicap : moteur, visuel, auditif, mental.

C'est une marque de qualité de l'accueil pour ces clientèles spécifiques, validant une démarche volontaire du gestionnaire, d'adaptation à l'accueil d'un ou plusieurs types de handicaps. Il permet de donner une information fiable sur l'accessibilité des lieux de vacances ou de loisirs, visualisée par un pictogramme correspondant aux 4 types de handicaps (moteur, visuel, auditif, mental) et de promouvoir une offre touristique accessible à tous.



La démarche de labellisation est ouverte à tous les professionnels du tourisme :

- Les hébergements (hôtels, villages de vacances, maisons familiales, chambres d'hôtes, résidences de tourisme, locations de meublés et de gîtes, campings...);
- La restauration (restaurants, bars, brasseries, fermes auberges...);
- Les sites touristiques (monuments, musées, salles d'exposition, sites remarquables, jardins...);
- Les sites de loisirs (parcs à thèmes, équipements sportifs et récréatifs, piscines, bases de loisirs, salles de sport, salles de spectacles...).

L'obtention de ce label restera d'actualité en 2016 (au-delà de la loi sur l'accessibilité), car il est gage d'un service de qualité. Il ne répond pas simplement à une norme. Il mettra ainsi en lumière les établissements offrant des services plus à destination de la clientèle en situation de handicap.

En Bourgogne, 138 prestations sont labellisées Tourisme & Handicap en 2015.

Pour plus d'informations : consultez le site www.tourisme-handicaps.org/les-labels

➔ Accueil Vélo



La marque Accueil Vélo est aujourd'hui développée à l'échelon national. L'objectif est de fédérer une offre homogène et identifiable des services adaptés aux touristes à vélo.

La marque engage les professionnels à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo. Elle permet aux cyclotouristes d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo, et de bénéficier ainsi d'un accueil et de services appropriés.

Qui peut adhérer à la marque ?

- Les hébergements touristiques
- Les loueurs et réparateurs professionnels de vélos
- Les offices de tourisme et syndicats d'initiative
- Les sites de visite et de loisirs

Les conditions d'adhésion :

Vous devez être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé (répondant au cahier des charges national des véloroutes et voies vertes) et répondre à des critères et caractéristiques précis.

L'adhésion à la marque Accueil vélo est soumise à participation financière de 200 € pour trois ans.

En 2016, le label Accueil Vélo regroupe 120 prestations en Bourgogne.

Pour plus d'informations : consultez le site www.la-bourgogne-a-velo.com



→ Vignobles & Découvertes

Lancé en 2009, le label Vignobles & Découvertes vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Il est attribué, pour une durée de 3 ans, par les ministres chargés du tourisme et de l'agriculture, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) et permettant ainsi au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées et de qualité.

Le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective, la marque Vignobles & Découvertes dont la gestion, la procédure d'attribution et de renouvellement ainsi que la protection sont encadrées par un règlement d'usage.

Pour les professionnels du tourisme et de la viticulture, la marque permet :

- d'améliorer la lisibilité de l'offre qui reste difficile d'accès compte tenu de la multiplicité des produits et des appellations ;
- d'accroître la fréquentation et la consommation touristique grâce à ce facteur d'attractivité ;
- et de développer le débouché tourisme pour la filière viticole.

En 2016, plus de 600 prestations sont labellisées Vignobles & Découvertes en Bourgogne sur les six destinations suivantes :

- Beaune, de Corton en Montrachet (180 prestations labellisées)
- Dijon-Côte de Nuits (149 prestations labellisées)
- Côte Chalonnaise (82 prestations labellisées)
- Le vignoble de Chablis (42 prestations labellisées)
- Le vignoble de l'Auxerrois (57 prestations labellisées)
- Vignoble du Mâconnais (124 prestations labellisées)



Pour plus d'informations : consultez le site www.atoutfrance.fr/label-vignobles-decouvertes

→ Bienvenue à la Ferme

Le réseau "Bienvenue à la Ferme" est composé :

- De plus de 6 200 agriculteurs adhérents
- De relais "Bienvenue à la Ferme" régionaux et départementaux qui, dans chaque département et dans une vingtaine de régions, conseillent les agriculteurs dans leur activité, garantissent la qualité des produits et activités, aident à l'installation, assurent la promotion de la marque...
- Et d'un service des Chambres d'Agriculture France qui a pour objectifs le développement de la marque "Bienvenue à la Ferme", le développement de partenariats, la communication nationale de la marque, l'animation des relais...



Quatre segments regroupent l'offre : Vente de produits fermiers, restauration, séjours et loisirs.

L'adhésion au réseau "Bienvenue à la Ferme" concerne les exploitants agricoles à titre principal, en activité et ayant un projet de diversification en agritourisme.

Il vous suffit de prendre contact avec le technicien agritourisme de votre Chambre d'agriculture ou du relais Bienvenue à la ferme de votre département. Après un diagnostic de l'exploitation, ce dernier vous conseillera, vous accompagnera dans vos démarches jusqu'à la réalisation de votre projet.

En signant la charte « Bienvenue à la Ferme », vous pourrez utiliser la marque et le logo « Bienvenue à la Ferme » pour votre communication et votre signalisation, bénéficier du suivi du technicien du réseau, participer aux actions de promotion mises en place par les relais (guides, marchés, manifestations, journées portes ouvertes,...) et enfin être présents sur ce site.

En 2015, 181 producteurs bourguignons sont adhérents au réseau « Bienvenue à la Ferme », parmi lesquels 27 proposent un hébergement.

Pour plus d'informations : consultez le site www.bienvenue-a-la-ferme.com

→ Accueil Paysan

Le label « Accueil Paysan » est attribué aux personnes vivant en milieu rural et qui souhaitent faire découvrir leurs activités agricoles et leur cadre de vie.



En 2016, 33 structures adhèrent au réseau « Accueil Paysan » en Bourgogne.

Pour plus d'informations : consultez le site de la fédération nationale Accueil Paysan www.accueil-paysan.com

→ La marque « Parc »



La Marque « Parc », déclinée en Bourgogne en marque « Parc naturel régional du Morvan », est attribuée aux professionnels artisans, producteurs et prestataires de services qui s'engagent à respecter les trois valeurs fondamentales des Parcs et à les faire partager à leurs clients :

- L'attachement au territoire ;
- Environnement préservé et valorisé ;
- L'humain est au cœur de l'activité.

Il existe plusieurs marques concernant les produits du terroir, l'accueil en hébergement touristique, la restauration typique et le savoir-faire. Les professionnels intéressés pour obtenir la Marque Parc, doivent faire acte de candidature déclenchant une visite d'agrément qui évalue les possibilités de répondre aux exigences de la Charte concernée.

A ce jour, treize produits, services et savoir-faire sont « marqués » sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan :

- Produits : miel, bovin, ovin, volaille, fromage et produit laitier, escargot, lait de jument, jus de pomme, le vin de Vézelay, fruits frais et transformés ;
- Accueil : les bistrotts du Parc Naturel du Morvan ;
- Savoir-faire : menuiserie en bois et mobilier traditionnel.

Pour plus d'informations : consultez le site www.parc dumorvan.org



→ La Clef Verte

La Clef Verte est un label international volontaire attribué chaque année par un jury indépendant à l'ensemble du secteur de l'hébergement touristique écologique : hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes, résidences de tourisme, auberges de jeunesse, restaurants.



Il compte aujourd'hui 656 établissements en France, dont 4 campings en Bourgogne et les gîtes du Port de Decize.

Les critères de sélection sont axés sur la politique environnementale, la gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, des achats responsables, du cadre de vie et de la sensibilisation à l'environnement.

Pour plus d'informations : consultez le site www.laclefverte.org

→ Ecolabel européen

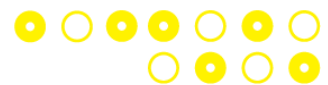
Il s'agit du seul label écologique officiel reconnu à l'échelle européenne. Créé en 1992, il est délivré en France par AFNOR Certification, organisme indépendant et il est valable dans tous les pays européens. Il est basé sur le volontariat et s'adresse à toutes les entreprises qui souhaitent s'engager dans cette démarche.



Ce label écologique communautaire repose sur un principe global qui prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage.

2 établissements en Bourgogne sont labellisés Ecolabel européen.

Spécifiques aux collectivités locales



→ Destination pour tous

Dans la continuité du label « Tourisme et Handicap », le label « Destination pour tous » vient, cette fois, accompagner les territoires dans la réalisation d'objectifs de mise en accessibilité fixés par la loi du 11 février 2005. Il a pour objectif de valoriser les territoires proposant une offre cohérente globale, intégrant l'accessibilité des sites touristiques, mais facilitant aussi la vie quotidienne et l'ensemble des déplacements sur le territoire concerné.



Il garantit une offre globale et permanente, variée et de qualité qui englobe les prestations touristiques, les services à la vie quotidienne et les déplacements en s'engageant à la développer sur trois aspects essentiels que sont :

- les prestations touristiques : hébergement, restauration, activités et équipements culturels, activités et équipements sportifs et de loisirs, activités de pleine nature... ;
- les services de la vie quotidienne : commerces de proximité, services de soin, d'aide et d'accompagnement, services ouverts au public ;

- les déplacements : cheminements pour arriver sur le territoire et au sein de celui-ci, accessibilité des services et des infrastructures de transport, mise en accessibilité de la voirie...

Le label est attribué pour trois ans et les territoires doivent avoir développé une offre d'accessibilité pour au moins deux familles de handicap et s'engager à l'élargir pendant la durée de leur labellisation.

Pour plus d'informations : consultez le site www.tourisme-handicaps.org/destination-pour-tous

→ Villes et villages fleuris



Le label « Villes et Villages Fleuris », créé depuis plus de 50 ans, a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes. Il récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie.

En Bourgogne, 202 villes et villages détiennent ce fameux label en 2016.

Pour plus d'informations : consultez le site www.villes-et-villages-fleuris.com

→ Station verte de vacances

La Fédération Française des stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige a pour but de contribuer à l'organisation du tourisme à la campagne et à la montagne.



La Fédération a pour mission de labelliser, d'accompagner, de promouvoir et de représenter les communes touristiques de petite et moyenne taille. Le point commun : se rejoindre autour d'une même vision du tourisme, axée sur une offre de séjours et de loisirs de type nature.

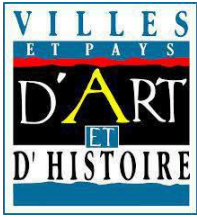
Quelques critères de la Charte commune : un minimum de 200 lits touristiques, 2 types d'hébergements différents, un office de tourisme, un lieu de baignade, des randonnées et des loisirs nature, des commerces et des services, des animations, festivités et évènements.

En Bourgogne, 23 communes sont labellisées « Station verte de vacances » en 2016.

Pour plus d'informations : consultez le site www.stationverte.com



→ Villes et Pays d'Art et d'Histoire



Le Ministère de la culture et de la communication assure depuis 1985, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire".

Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme.

Cette démarche volontaire se traduit par la signature d'une convention « Ville d'art et d'histoire » ou « pays d'art et d'histoire », qui définit des objectifs précis et comporte un volet financier :

- Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité ;
- Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme ;
- Présenter la ville ou le pays dans un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

En Bourgogne, 7 villes sont classées « Villes d'art et d'histoire » (Dijon, Chalon-sur-Saône, Autun, Nevers, La Charité-sur-Loire, Auxerre et Joigny) et 3 territoires sont classés « Pays d'art et d'histoire » (Entre Cluny et Tournus, l'Auxois et le Charolais-Brionnais).

Pour plus d'informations : consultez le site www.vpah.culture.fr

→ Les plus beaux villages de France

Depuis sa création, l'association « Les Plus Beaux Villages de France » qui compte 156 villages répartis dans 21 régions et 69 départements, a ancré sa stratégie autour de trois valeurs :

- préserver et valoriser la qualité du patrimoine des villages ;
- accroître leur notoriété tout en maîtrisant leur fréquentation ;
- favoriser ainsi leur développement économique.



La Bourgogne compte 5 villages labellisés : Châteauneuf-en-Auxois, Flavigny-sur-Ozerain, Noyers-sur-Serein, Vézelay et Semur-en-Brionnais.

Pour plus d'informations : consultez le site www.les-plus-beaux-villages-de-france.org

→ Les plus beaux détours de France



Toutes les villes adhérentes doivent répondre à des critères rigoureux de sélection qui ont pour but la capacité et la volonté de figurer parmi les lieux d'accueil les plus beaux de France. Les exigences sont destinées à garantir un art de vivre.

La ville doit compter entre 2 000 à 20 000 habitants, être à l'écart des grands axes routiers, posséder un patrimoine monumental et des bâtiments classés ou inscrits aux monuments historiques, avoir une capacité d'accueil hôtellerie permanente, abriter un Office de Tourisme ouvert toute l'année...

En Bourgogne, 3 communes sont labellisées « Plus beaux détours de France » : Châtillon-sur-Seine, Joigny et Louhans-Chateaufort.

Pour plus d'informations : consultez le site www.plusbeauxdetours.com

Spécifiques aux hôtels



→ HotelCert



Créée en 2001, HotelCert est une démarche qualité volontaire initiée par l'Assemblée Française des Chambres de Commerce et d'Industrie et par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, en partenariat avec AFNOR certification.

Cette démarche qualité repose sur le principe de l'amélioration continue : l'objectif n'est pas uniquement de correspondre à des critères « standards », mais de permettre à l'entreprise d'améliorer en permanence la qualité de ses prestations et de professionnaliser ses équipes.

Les valeurs fondamentales s'appuient sur les 7 engagements mis en valeur par la démarche : le sourire, la disponibilité, les informations pratiques et touristiques, la tranquillité, la propreté, une bonne literie et la qualité contrôlée.

En Bourgogne, 3 établissements sont certifiés HotelCert en 2016.

Pour plus d'informations : consultez le site www.hotelcert.com

→ Logis



Fondé en 1949, la marque « Logis » a pour vocation de promouvoir et de commercialiser des établissements de qualité. Le réseau regroupe les hôtels indépendants adhérant à une charte de qualité qui privilégie le confort de l'établissement, la qualité de la table et de l'accueil, ainsi que le charme de l'environnement.

Le classement s'échelonne de 1 à 3 cheminées ou Logis d'Exception pour l'hébergement et de 1 à 3 cocottes ou Table Distinguée pour les restaurants.

Les principales valeurs de la démarche s'appuient sur 4 piliers forts :

- Un accueil personnalisé et chaleureux
- Un hébergement confortable et moderne
- Une restauration de qualité et d'inspiration régionale
- L'invitation à la découverte de la région et de ses richesses.

En Bourgogne, 117 établissements arborent la marque Logis en 2016.

Pour plus d'informations : consultez le site www.logishotels.com





→ Gîtes de France

Fondé en 1951, la fédération nationale, située à Paris possède des antennes départementales. Le label « Gîtes de France » compte aujourd'hui sur tout le territoire métropolitain et outre-mer :

- 44 500 gîtes ruraux
- 10 500 maisons d'hôtes (soit 30 000 chambres)
- 1 650 gîtes d'étape et de séjour
- 1 370 campings et locations de chalets
- 190 gîtes d'enfants



Les différentes formules

Le gîte : 1 à 5 épis

C'est une maison ou appartement de vacances indépendants, en ville ou à la campagne, qui se loue à la semaine, du samedi au samedi, en week-end, du vendredi soir au dimanche soir, ou en court-séjour. Le gîte est idéal pour se retrouver en famille ou entre amis.

La chambres d'hôtes « Charmance » : 1 à 5 épis

Des particuliers ouvrent leur maison ou appartement (maison traditionnelle, contemporaine, appartement, château, gentilhommière, ...), avec un maximum de 5 chambres, pour une ou plusieurs nuits avec petits déjeuners compris.

Le gîte d'étape et/ou de séjour : 1 à 3 épis

Ce sont des gîtes de grande capacité (12 à 50 personnes).

Le gîte de séjour convient aux familles ou groupes, souhaitant séjourner en week-end ou en vacances, ainsi qu'aux organisations de séminaires, classes vertes, stages sportifs, etc.

Le gîte d'étape, situé sur un chemin de randonnée ou GR, est réservé aux randonneurs pour une étape, avec un maximum de 2 nuits.

Certains gîtes peuvent être d'étape et de séjour.

Les campings « Prévert » : 1 à 4 épis

La labellisation « Prévert » s'adresse aux campings déclarés, aux aires naturelles de camping, aux campings classés, ainsi qu'aux parcs résidentiels de loisirs.

Autres thèmes :

Des séjours de charme en gîte rural ou chambres d'hôtes.

Différentes formules thématiques : séjour « Panda », pêche, Eco-gîtes, chambres d'hôtes au château, gîtes au jardin, gîtes accessibles pour tous, etc.

En 2016, en Bourgogne, 1 452 gîtes et 460 chambres d'hôtes sont labellisés « Gîtes de France ».

Pour plus d'informations : visitez le site www.gites-de-france-bourgogne.com



→ Clévacances

« Clévacances » est un label national existant depuis 20 ans. Il regroupe plus de 20 000 hébergements référencés sur son site et attestant de la qualité générale pour la location saisonnière en France.



Il a pour but de :

- Former ses adhérents aux démarches de démarrage de projet et de gestion quotidienne de leur structure ;
- Mieux sécuriser le client par un réseau de qualité ;
- Répondre à ses attentes et simplifier la relation contractuelle avec les loueurs.

En Bourgogne, 115 hébergements sont actuellement labellisés « Clévacances ».

Pour plus d'informations : consultez le site www.clevacances.com

→ Fleurs de Soleil



Créé en 1997, le label « Fleurs de Soleil » obtient depuis 11 années la certification ISO 9001/2008 délivrée par l'AFAQ-AFNOR, organisme européen de certification.

Le label qualifie l'hébergement en chambre d'hôte avec mise à disposition d'une ou plusieurs chambres avec sanitaires privatifs dans le lieu de la résidence principale. Le service comprend obligatoirement et forfaitairement la nuit et le petit-déjeuner.

L'activité doit être conforme aux règles édictées en la matière par le Ministère du Tourisme.

En octobre 2014, le label s'est ouvert à la labellisation des meublés de tourisme.

Les propriétaires adhèrent à une charte de qualité prenant en compte le confort, l'environnement et l'accueil.

Le label met l'accent sur :

- l'aspect qualitatif, les bonnes conditions d'environnement et de confort ;
- la personnalisation des chambres ;
- l'accueil et le temps consacré aux visiteurs.

En 2016, 12 chambres d'hôtes et gîtes sont labellisés « Fleurs de Soleil » en Bourgogne.

Pour plus d'informations : consultez le site www.fleursdesoleil.fr



→ Camping qualité



Créé en 1999, Camping Qualité est une démarche volontaire et accessible à tous les campings, privés ou municipaux, petits et grands, quel que soient leur classement et leur situation géographique.

Deux objectifs sont souhaités par cette démarche :

- que tous les campings français, quelle que soit leur taille, leur catégorie ou leur situation géographique puissent y souscrire ;
- que cette démarche accompagne le développement qualitatif de l'hôtellerie de plein air française.

La charte Camping Qualité répond aux attentes et aux exigences de qualité de prestations et de services communes aux consommateurs et aux professionnels. Elle permet aux professionnels d'améliorer sans cesse la qualité de leurs prestations.

Elle garantit aux consommateurs la qualité de leurs vacances, quelle que soit la taille ou la catégorie du camping choisi, tout en leur conservant un vaste choix de destinations, de tarifs et de styles de vacances (animées, calmes, balnéaires, à la montagne, dans l'intérieur, près des villes...).

Elle apporte aux organismes de promotion touristique la certitude d'appuyer leurs actions sur un réseau de campings de qualité.

En Bourgogne, 20 campings sont adhérents à la charte Camping Qualité en 2016.

Pour plus d'informations : consultez le site www.campingqualite.com

→ Chalets Découverte

Créé en 1984, Chalets Découverte est une association agréée par le Ministère en charge du Tourisme. Chalets découvertes, c'est 70 sites présents dans 31 départements, soit 13 régions françaises couvertes. C'est un réseau et une chaîne 100% dédiée au tourisme rural.

L'association est aux côtés des campings pour :

- commercialiser l'offre (centrale de réservation) ;
- développer/diversifier la clientèle (prospection et promotion) ;
- accroître leur visibilité (référencement, mise en avant des atouts touristiques) ;
- leur faire bénéficier de son expertise en matière de développement des sites (aménagement et management de site, recrutement et formation du personnel saisonniers, veille).



Chalets Découverte est née d'une conviction : un camping est au service du développement local et du renforcement du lien social : retombées économiques, fédération des acteurs locaux (artisans, commerçants), développement du loisir sportif, vivre-ensemble...

En Bourgogne, 5 campings sont adhérents au réseau « Chalets Découverte » en 2016.

Pour plus d'informations : consultez le site www.chalets-decouverte.com



Les fiches conseil sont issues d'une collaboration entre les 4 Agences Départementales de Développement Touristique bourguignonnes et le Comité Régional du Tourisme en Bourgogne.

Document issu de www.pro.cotedor-tourisme.com

Mis à jour par Bourgogne Tourisme : Mars 2016